



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 1 av de la Liberation 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

STAGE "de l'acrylique vers l'huile"

14,15,16 et 17 septembre 2021 - CHAMBERET 19370

9h30-12h00 et 13h30-17h

Avec

Michel LECOMTE et Marc COLA



Deux artistes du Cercle des Arts Plastiques des Monédières, membres du comité de sélection artistique de l'association, vous proposent, à partir d'une photographie prise par Michel Lecomte, lui-même, de passer du dessin à l'Acrylique puis à l'Huile.

La première journée sera ouverte par les deux artistes pour vous expliquer le déroulement et les techniques. Puis Michel Lecomte vous guidera jusqu'à la fin de la deuxième journée avec sa technique à l'Acrylique.

Les troisième et quatrième journées, seront orchestrées par Marc Cola, qui vous enseignera sa technique à l'huile.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez les contacter sur:

- lecomte.michel19@gmail.com ou 06 71 22 37 94
- colamarc5477@gmail.com ou 06 70 46 39 81



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 1 av de la Liberation 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

10 places maximum, il est préférable de vous inscrire dès maintenant.

- **NOM** **Prénom**

Adresse postale

Mail

Téléphone

- **Je débute à l'acrylique**
- **Je pratique l'acrylique couramment**
- **Je débute à l'huile**
- **Je pratique l'huile couramment**

- **J'ai le matériel minimum conseillé**
- **Je n'ai pas le matériel minimum conseillé (je contacte Michel Lecomte ou Marc Cola pour avoir des conseils sur mes achats minimum à réaliser)**
- **Je viens avec les tubes de peinture demandés**
- **La peinture peut être fournie sur place (forfait de 60 euros, à payer à part du stage dès votre arrivée, pour l'huile).**

Merci de cocher ci-dessus les cases qui vous conviennent et de choisir les dates ci-dessous en entourant vos choix :

1. 14 septembre et 15 septembre, Acrylique
2. Du 14 au 17 septembre inclus, Acrylique + Huile

Je réserve le stage en payant un acompte de 70 euros à l'ordre du CAPM. Cette somme reste acquise à l'association si mon absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 31 août, dernier délai.

- **J'ai lu et j'approuve le règlement intérieur des stages CAPM joint.**

Date

Signature



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 1 av de la Liberation 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

Matériel minimum conseillé : Une toile 10 P (vérifiez la qualité de la toile), un chevalet, un tablier ou une blouse, 2 pochettes pinceaux MONALI synthétiques n° 2/0 à 16 (1 pochette pour l'huile, l'autre pour l'acrylique).

Couleurs par technique et matériel supplémentaire :

➤ **Acrylique:**

NOIR / BLANC

OCRE JAUNE / TERRE D'OMBRE / JAUNE DE NAPLES / JAUNE PRIMAIRE

VIOLET / BLEU DE PRUSSE / ROUGE PRIMAIRE

VERT DE VESSIE / VERT ANGLAIS

➤ **Huile :**

- 1 MARTRE KOLINSKY N°2 (VÉRIFIER ET PROTÉGER LA POINTE)

- (LB=LEFRANC BOURGEOIS)

BLANC DE TITANE - LB

JAUNE JAPONAIS CITRON - LB / JAUNE JAPONAIS CLAIR - LB / JAUNE JAPONAIS FONCE – LB

ORANGE BRILLANT - LB / ROUGE JAPONAIS CLAIRE - LB / LAQUE DE GARANCE FONCÉE - LB

JAUNE DE NAPLE – LB / JAUNE DE NAPLE ROUGE – REMBRANDT

VIOLET DE COBALT ROUGE - LB / VIOLET D'EGYPTE – LB

VERT ANGLAIS N° 5 – LB / VERT VERONESE – LB / VERT DE VESSIE PERMANENT – LB

BLEU REX – LB / BLEU ESPACE – LB / BLEU OUTREMER – LB / BLEU DE PRUSSE – LB

GARANCE ROSE (QUINACRIDONE) DALER ROWNEY(GEORGIAN)

N'hésitez pas à prendre contact avec les maîtres de stage pour être conseillé dans vos achats. Possibilité de partager les tubes à plusieurs et donc de réduire le coût du matériel, en payant un forfait de 60 euros au CAPM le jour de votre arrivée. Dans ce cas l'association se charge d'acheter les tubes.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 1 av de la Liberation 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: [capm19.fr](http://www.capm19.fr)

Sujet : fourni par Michel Lecomte

Prix de la séance : 70 euros la journée

Nombre minimum de personnes pour que le stage soit effectif : 4

Hébergement : possibilité de se loger à proximité dans des chalets, à votre charge (réservez dès aujourd'hui en précisant stage CAPM) :

Complexe la Montagne Limousine Village Chalets et Camping Mairie de Chamberet 05 55 98 96 83/ 06 48 90 89 50 camping.chamberet@orange.fr
<https://www.complexelamontagnelimousine.fr/>

Autre possibilité sur <https://www.tulle-en-correze.com>

Restauration : Des restaurants sont à votre disposition près de la mairie de Chamberet ainsi qu'une boulangerie. Mais si vous le souhaitez, vous pouvez amener votre repas, frigo sur place. Possibilité de faire la cuisine au camping dans votre chalet pour les hébergés au camping.

Réservation : Remplissez le bulletin ci-joint. Un acompte de 70 euros à l'ordre du CAPM vous y est demandé. Cette somme lui reste acquise si votre absence au stage n'est pas signalée par téléphone au 0666869802 ou par mail à capm.lonzac19@gmail.com avant le 31 août, dernier délai.

Limites des inscriptions :

Les inscriptions sont limitées à 10 élèves par séance. Le stage Huile ne pourra avoir lieu que si 4 personnes minimum sont inscrites.

La fin des inscriptions est le 15 août 2021. Cependant pour ceux qui souhaiteraient être hébergés il faut retenir ses places au plus tôt. Il est possible, aussi, de vous organiser en covoiturage si vous habitez la région. Pensez-y !

N'hésitez pas à communiquer le stage autour de vous ! Bulletin d'inscription à retourner avant le 15 août 2021 à : **Sylvie Coulaud / CAPM - 1 allée des Thermes -875702 Rilhac Rancon**



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 1 av de la Liberation 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

REGLEMENT INTERIEUR STAGE CHAMBERET

A. PUBLIC ACCUEILLI, OBJECTIFS ET ACTIVITÉS :

- Le public accueilli : Le CAPM organise un accueil dans les locaux mis à disposition par la Mairie de Chamberet, à côté de la salle des fêtes, et y propose des activités pour tous. Le respect et la liberté de conscience de chacun est impératif. Rendez-vous à côté du parking des campings-cars, devant la baie vitrée de la Maison Roux.
- Les objectifs : Les objectifs principaux sont de favoriser l'apprentissage et le développement des qualités artistiques dans la technique présentée.
- Les activités pratiquées : Le CAPM est une association organisatrice de manifestations artistiques, ouvertes à tous. Activités culturelles : peinture, sculpture, essentiellement, sachant que d'autres activités culturelles peuvent s'y rattacher.

B. RENSEIGNEMENTS : L'ensemble des renseignements concernant le CAPM figurent actuellement sur la page internet <https://www.capm19.fr> . Les horaires des cours sont, dans la mesure du possible, communiqués lors de l'inscription, variables sur demande auprès du maître de stage. Les permanences assurées par le comité directeur sont affichées dans la salle d'exposition et dans la salle de stage.

Contacts :

Sylvie Coulaud, Présidente, capm.lonzac19@gmail.com 0666869802

Adresse siège social : Mairie 1 av de la Liberation 19470 Le Lonzac

Adresse correspondance : CAPM chez Sylvie Coulaud 1 allée des Thermes 87570 Rilhac Rancon.

C. LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT : En cas d'absence ou maladie du maître de stage, le comité directeur mettra tout en œuvre pour avertir l'élève avant le début des cours : soit par e-mail, soit par sms, soit par note d'information sur le panneau d'affichage à l'entrée des locaux. Il est important de respecter les horaires de cours, les retards ou absence dus aux élèves ne seront pas rattrapés. Le maître de stage s'engage à respecter les horaires, nous demandons la même ponctualité aux stagiaires. Tout manquement à cette clause peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive sur décision du maître de stage et du comité directeur. Il est, bien évidemment, demandé aux personnes utilisant l'espace du stage de la laisser dans l'état où elle aura été trouvée et de veiller à ce qu'aucune dégradation du mobilier et accessoires soit commise.



Cercle des Arts Plastiques des Monédières

Siège social : Mairie 1 av de la Liberation 19470 Le Lonzac

Siret: 503 382 343 00013

capm.lonzac19@gmail.com site web: capm19.fr

D. CONDITIONS D'INSCRIPTION : 10 places sont disponibles par séance pour les inscriptions. Nous prendrons en priorité dans l'ordre d'arrivée des fiches d'inscriptions accompagnées de l'acompte demandé et, éventuellement du paiement du matériel mis à disposition. L'adhésion à l'association est facultative, celle - ci entraîne l'acceptation du règlement de l'association, joint à l'adhésion. Une fiche d'inscription devra être remplie et signée. L'inscription est réputée définitive uniquement à la réception du chèque de réservation et de la fiche d'inscription signée et remplie. En cas de non observation d'une de ces conditions, le CAPM n'a aucune obligation de retenir l'inscription de l'élève. Le règlement des séances se fera au début de celles-ci. Il ne sera, en aucun cas, procéder au remboursement en cas d'absence ou d'interruption définitive de la part de l'élève pendant la durée du stage. En cas d'annulation de l'inscription avant le début du stage et si l'adhérent en informe le CAPM deux semaines, au minimum, avant le début des séances, l'acompte sera remboursé.

E. TARIFS : Les tarifs sont indiqués sur les fiches descriptives de stage. Ils peuvent varier en fonction des Maîtres de stage.

F. DISPOSITIONS RELATIVES À LA TENUE ET À L'HYGIÈNE : Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur. Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions sera exclue sans pouvoir prétendre à un remboursement. L'accès aux activités développées par le CAPM est interdit aux personnes en état de malpropreté évidente, portant des signes de maladie contagieuse ou se présentant dans un état laissant présager l'absorption de produits toxiques (alcool, drogue, etc.) Aucun animal n'est accepté à l'intérieur des locaux même tenu en laisse. Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate. Masque, gel hydroalcoolique et distanciation restent en vigueur.

G. DISPOSITIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ : Il est interdit d'apporter des objets dangereux. Il est interdit de fumer dans les locaux.

H. DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITÉS : Le maître de stage pourra interdire, sans appel, toute action qu'il jugera dangereuse pour les stagiaires ou pour autrui. En cas de dégradation du matériel ou des locaux, les stagiaires seront tenus de réparer ou de rembourser les dégâts occasionnés. Le CAPM décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les stagiaires.

I. SANCTIONS : Le non-respect du règlement entraînera l'exclusion temporaire voir définitive. En cas d'exclusion avant qu'une activité payante n'ait été pratiquée, celle-ci ne sera pas remboursée. L'exclusion entraîne l'interdiction de fréquenter le local et de participer aux activités ordinaires et particulières. Les membres du comité directeur, le professeur, les stagiaires, les représentants légaux, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent règlement.